

Communiqué de presse : Sans affectation avec 19,2/20 au bac, *parcoursup* fonctionne parfaitement

En une de la presse régionale s'affiche la tristesse et la colère d'une élève du Lycée *Yves Leborgne* ayant eu un parcours scolaire exemplaire mais n'étant pas récompensée de son travail et de son engagement. 20/20 de moyenne pendant tout le lycée et 19,2 au baccalauréat. Que pouvait-elle faire de mieux ? Quelles raisons ont pu trouver les établissements l'ayant refusée ? Peut-être qu'un 20/20 en Guadeloupe ne vaut pas la même chose à Paris. Impossible de savoir, **les algorithmes de classement des établissements sont secrets, une nouveauté de *parcoursup*.**

Si la situation est exemplaire par son injustice, elle n'est que l'annonciatrice ce qui attend les lycéens Guadeloupéens. C'est un des objectifs du nouveau système de sélection : **la régionalisation de l'Éducation Nationale qui fait qu'une élève, aussi brillante soit-elle, ne peut aller faire ses études à Paris si elle est ultramarine.**

Cela va empirer parce qu'en annonçant une nouvelle réforme du lycée avec pour objectif un baccalauréat local et illisible, les élèves et leur famille vont être confrontés à toute la perversité du projet gouvernemental : les élèves peuvent être les plus sérieux et talentueux, réussir brillamment au bac et pourtant ne pas pouvoir continuer des études supérieures.

La solution la plus évidente sera pour les familles des élèves qui en auront la possibilité d'envoyer leurs enfants à Paris dès la classe de première.

Si la situation est choquante pour une élève extrêmement brillante, il ne faut pas oublier que d'autres bacheliers n'auront pas accès aux études supérieures. C'est normal, c'est une des objectifs de la réforme *parcoursup* : faire que toutes les filières post-bac deviennent sélectives.

Le SNES-FSU appelle à des modalités d'affectation post-Bac transparentes et respectueuses de l'égalité de traitement entre les candidats. Le SNES-FSU demande en outre le retrait des réformes du lycée et du bac pour un vrai projet émancipateur qui permette l'élévation des qualifications et non les discriminations